Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, tenue au 1070, route du Président-Kennedy à Scott, le 2 novembre 2026 à 19h 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric Vallières, maire.

À cette séance ordinaire sont présents le maire, Monsieur Frédéric Vallières, ainsi que les membres du Conseil :

Siège #1 - Marie-Ève Drolet
Siège #2 - Ghislain Lowe
Siège #3 - Jason Quirion
Siège #4 - Pierre-Luc Langevin
Siège #5 - Cynthia Vallée
Siège #6 - Scott Mitchell

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Frédéric Vallières. Madame Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière, et Madame Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, assistent également à cette séance.

Tel que le prévoit la Loi, la personne qui préside la séance, soit Monsieur Frédéric Vallières, informe le conseil qu'à moins d'avis contraire au présent procès-verbal, il ne votera pas sur les décisions.

---

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

7192-11-26

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026
4 - FINANCES
  4.1 - Adoption des comptes payés et à payer du mois d'octobre 2026
  4.2 - Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
  4.3 - Autorisation de paiement - Mise aux normes de la 2e Rue - Décompte progressif #4
  4.4 - Autorisation de paiement - Pavage S.M.
5 - LÉGISLATION
  5.1 - Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 525-2026 relatif à la tarification et à la répartition des coûts de nettoyage de la 2e Rue
  5.2 - Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 526-2026 relatif à l'utilisation de l'eau potable
  5.3 - Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 530-2026 relatif à l'autorisation de conclure une entente avec la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie
  5.4 - Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 527-2026
  5.5 - Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 528-2026

5.6 - Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 529-2026

6 - GESTION ADMINISTRATIVE

6.1 - Solidarité envers Madame Gina Cloutier, mairesse de Frampton, et sensibilisation au respect dans la vie démocratique municipale

6.2 - Renouvellement entente fourniture en soutien informatique - MRC de la Nouvelle-Beauce

6.3 - Modification de la résolution no. 6317-07-23 relative à la vente de terrains municipaux

6.4 - Demande de reconnaissance officielle d'organisme

6.4.1 - Centre Ex-Equo

6.4.2 - Alcooliques anonymes Nouvelle-vie

6.4.3 - Fédération de l'âge d'or du Québec - FADOQ de Scott

6.5 - Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2027

6.6 - Appui à un projet de développement commercial dans le secteur agroalimentaire

6.7 - Dépôt des mises à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires

7 - SERVICE DES INCENDIES

7.1 - Engagement d'une pompière à temps partiel pour le Service de sécurité incendie

8 - TRAVAUX PUBLICS

8.1 - Engagement d'un journalier-opérateur, services municipaux

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Plan de gestion des actifs municipaux en eau

10 - LOISIRS ET CULTURE

10.1 - Demande d'autorisation de collecte de dons - La Guignolée

10.2 - Demande de gratuité de salle - Comité du bal des finissants - École l'Accueil

11 - RAPPORT DU MAIRE ET DES COMITÉS

12 - VARIA

12.1 - Modification des membres du CCU

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jason Quirion

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

7193-11-26 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cynthia Vallée

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - FINANCES

7194-11-26

4.1 - Adoption des comptes payés et à payer du mois d'octobre 2026

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Drolet

ET RÉSOLU d'adopter les comptes du mois d'octobre 2026 s'élevant à 295 388.86 $ tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4.2 - Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

La directrice générale et greffière-trésorière présente aux membres du conseil la liste des personnes endettées envers la Municipalité de Scott en date du 2 novembre 2026. Cette liste a été établie conformément aux dispositions légales en vigueur et a pour but de tenir le Conseil informé des créances en cours.

7195-11-26

4.3 - Autorisation de paiement - Mise aux normes de la 2e Rue - Décompte progressif #4

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués par l'entreprise P.E. Pageau Inc. dans le cadre de l'étude d'avant-projet concernant la mise aux normes de le 2e Rue;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs de Tetra Tech ont analysé la demande de paiement et qu'ils recommandent à la Municipalité de procéder au paiement no. 4 au montant de 20 450.24 $ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs de Tetra Tech ont analysé les travaux exécutés et qu'ils recommandent à la Municipalité de signer l'attestation provisoire des ouvrages;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU d'autoriser la direction générale à effectuer le paiement numéro 4 au montant de 20 450.24 $ (taxes incluses) pour la mise aux normes de la 2e Rue et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer l'attestation de réception provisoire des ouvrages.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7196-11-26

4.4 - Autorisation de paiement - Pavage S.M.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 7154-08-26 relatif au traitement des fissures des rues;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été octroyé à l'entreprise Pavage S.M. Inc.;

CONSIDÉRANT la réception de la facture 2026868 au montant de 34 491.26 $ (taxes incluses) pour les travaux effectués;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU d'autoriser la direction générale à effectuer le paiement de la facture 2026868 au montant de 34 491.26 $ (taxes incluses) à l'entreprise Pavage S.M. Inc. pour le service de traitement des fissures dans les rues de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 525-2026 relatif à la tarification et à la répartition des coûts de nettoyage de la 2e Rue

AVIS DE MOTION EST DONNÉ par le conseiller Jason Quirion, qu'il y aura lors d'une prochaine séance, adoption du règlement 525-2026 relatif à la tarification et à la répartition des coûts de nettoyage de la 2e Rue.

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement 525-2026 a été déposé et qu'une copie dudit règlement est remise à tous les membres du conseil et qu'une dispense de lecture est également déposée.

5.2 - Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 526-2026 relatif à l'utilisation de l'eau potable

AVIS DE MOTION EST DONNÉ par le conseiller Ghislain Lowe, qu'il y aura lors d'une prochaine séance, adoption du règlement 526-2026 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement 526-2026 a été déposé et qu'une copie dudit règlement est remise à tous les membres du conseil et qu'une dispense de lecture est également déposée.

5.3 - Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 530-2026 relatif à l'autorisation de conclure une entente avec la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie

AVIS DE MOTION EST DONNÉ par la conseillère Cynthia Vallée, qu'il y aura lors d'une prochaine séance, adoption du règlement 530-2026 relatif à l'autorisation de conclure une entente modificative au règlement numéro 43 et 119 relatif à l'entente concernant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie.

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement 530-2026 a été déposé et qu'une copie dudit règlement est remise à tous les membres du conseil et qu'une dispense de lecture est également déposée.

5.4 - Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 527-2026

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* la directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 527-2026, lequel indique qu'aucune demande d'enregistrement n'a été reçue.

5.5 - Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 528-2026

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* la directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 528-2026, lequel indique qu'aucune demande d'enregistrement n'a été reçue.

5.6 - Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 529-2026

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* la directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 529-2026, lequel indique qu'aucune demande d'enregistrement n'a été reçue.

6 - GESTION ADMINISTRATIVE

7197-11-26

6.1 - Solidarité envers Madame Gina Cloutier, mairesse de Frampton, et sensibilisation au respect dans la vie démocratique municipale

CONSIDÉRANT QUE Madame Gina Cloutier, mairesse de Frampton, a publiquement fait état d'insultes, d'attaques personnelles, d'intimidation et de menaces qui auraient affecté sa santé et sa vie personnelle, l'amenant à annoncer son intention de démissionner;

CONSIDÉRANT QUE Madame Cloutier a depuis annoncé sa décision de poursuivre son mandat, à la suite de nombreux témoignages de soutien;

CONSIDÉRANT QUE les personnes élues doivent pouvoir exercer leurs fonctions dans un climat respectueux, qui préserve leur dignité, leur sécurité et celle de leurs proches;

CONSIDÉRANT QUE la participation citoyenne, le droit de questionner les décisions publiques et l'expression de désaccords sont essentiels à la démocratie municipale et doivent pouvoir s'exercer dans le respect des personnes;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation, les menaces et les attaques personnelles nuisent au débat démocratique et peuvent compromettre l'engagement et la rétention des personnes élues;

CONSIDÉRANT QU'une campagne de sensibilisation publique contribuerait à faire connaître les répercussions de ces comportements sur les personnes élues, leurs proches et la vie démocratique municipale, tout en favorisant des échanges respectueux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU QUE le Conseil :

- Témoigne de sa solidarité envers madame Gina Cloutier, mairesse de Frampton, à la suite des événements qu'elle a publiquement rapportés;

- Souligne son engagement envers sa communauté et l'assurent de son soutien quant à son droit d'exercer ses fonctions dans un climat de respect et de sécurité;

- Condamne toute forme d'intimidation, de menace ou de harcèlement envers les personnes élues et réaffirme l'importance d'un débat démocratique ouvert, respectueux et exempt d'attaques personnelles;

- Invite l'ensemble des acteurs de la vie municipale à contribuer à un climat favorisant le dialogue, l'écoute et la participation citoyenne;

- Demande le déploiement d'une campagne de sensibilisation publique visant à promouvoir le respect dans les échanges entre citoyens et personnes élues, à prévenir l'intimidation et les menaces et à rappeler que le droit de questionner, de critiquer et d'exprimer un désaccord doit s'exercer dans le respect des personnes;

- Sollicite la collaboration du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des associations municipales pour soutenir la réalisation et la diffusion de cette campagne.

Il est également résolu qu'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Gina Cloutier, au conseil municipal de Frampton, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7198-11-26 6.2 - Renouvellement entente fourniture en soutien informatique - MRC de la Nouvelle-Beauce

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Nouvelle-Beauce et certaines municipalités de son territoire se partagent une ressource commune au niveau de la fourniture de services techniques en informatique;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière avait été accordée par le MAMH pour cette entente intermunicipale, aide qui se termine le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a entrepris une démarche d'analyse des besoins afin de revoir les modalités de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE divers scénarios ont été proposés aux municipalités participantes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cynthia Vallée

ET RÉSOLU d'approuver l'entente intermunicipale pour la fourniture de services techniques en informatique entre la MRC de la Nouvelle-Beauce et les municipalités participantes, pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031 et d'autoriser le maire, ou en son absence le pro-maire et la directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Scott.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7199-11-26 6.3 - Modification de la résolution no. 6317-07-23 relative à la vente de terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 3 juillet 2023 la résolution 6317-07-23 autorisant la signature de protocoles d'entente pour l'utilisation et la vente de terrains acquis par la Municipalité à la suite de l'inondation 2019;

CONSIDÉRANT QUE les acheteurs ayant demandé les lots 2 721 633 et 2 898 584 ne veulent plus en faire l'achat;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 6317-07-23 afin de retirer ces lots des terrains visés pour l'autorisation de vente;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU de modifier la résolution no. 6317-07-23 afin d'exclure les lots 2 721 633 et 2 898 584 de la vente de terrains et que les autres dispositions de la résolution demeurent inchangées.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

6.4 - Demande de reconnaissance officielle d'organisme

7200-11-26 6.4.1 - Centre Ex-Equo

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott s'est dotée d'une politique de reconnaissance officielle des organismes afin d'encadrer l'octroi de cette reconnaissance et les avantages qui y sont associés;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé une demande de reconnaissance officielle auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée en fonction des critères d'admissibilité prévus à la politique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de statuer sur cette demande conformément aux dispositions de ladite politique;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Ex-Equo satisfait aux critères d'admissibilité prévus à la politique pour être reconnu à titre d'organisme local;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jason Quirion

ET RÉSOLU d'accorder à l'organisme EX-Equo la reconnaissance officielle à titre d'organisme local, conformément à la Politique de reconnaissance officielle des organismes de la Municipalité de Scott, pour une période de 5 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7201-11-26 6.4.2 - Alcooliques anonymes Nouvelle-vie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott s'est dotée d'une politique de reconnaissance officielle des organismes afin d'encadrer l'octroi de cette reconnaissance et les avantages qui y sont associés;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé une demande de reconnaissance officielle auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée en fonction des critères d'admissibilité prévus à la politique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de statuer sur cette demande conformément aux dispositions de ladite politique;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Alcooliques anonymes Nouvelle-vie satisfait aux critères d'admissibilité prévus à la politique pour être reconnu à titre d'organisme local;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU d'accorder à l'organisme Alcooliques anonymes Nouvelle-vie la reconnaissance officielle à titre d'organisme local, conformément à la Politique de reconnaissance officielle des organismes de la Municipalité de Scott, pour une période de 5 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7202-11-26 6.4.3 - Fédération de l'âge d'or du Québec - FADOQ de Scott

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott s'est dotée d'une politique de reconnaissance officielle des organismes afin d'encadrer l'octroi de cette reconnaissance et les avantages qui y sont associés;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé une demande de reconnaissance officielle auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée en fonction des critères d'admissibilité prévus à la politique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de statuer sur cette demande conformément aux dispositions de ladite politique;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme FADOQ de Scott satisfait aux critères d'admissibilité prévus à la politique pour être reconnu à titre d'organisme local;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cynthia Vallée

ET RÉSOLU d'accorder à l'organisme FADOQ de Scott la reconnaissance officielle à titre d'organisme local, conformément à la Politique de reconnaissance officielle des organismes de la Municipalité de Scott, pour une période de 5 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7203-11-26 6.5 - Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance;

CONSIDÉRANT QUE la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour

l'année 2027 débutera à 19h30 et se tiendra à la salle municipale sise au 1070, route du Président-Kennedy à Scott aux dates suivantes:

Lundi 11 janvier 2027	Lundi 05 juillet 2027
Lundi 01 février 2027	Lundi 02 août 2027
Lundi 08 mars 2027	Lundi 13 septembre 2027
Lundi 05 avril 2027	Lundi 04 octobre 2027
Lundi 03 mai 2027	Lundi 01 novembre 2027
Lundi 07 juin 2027	Lundi 06 décembre 2027

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Drolet

ET RÉSOLU d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal ci-haut illustré pour l'année 2027.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7204-11-26 6.6 - Appui à un projet de développement commercial dans le secteur agroalimentaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott souhaite favoriser le développement économique de son territoire et soutenir les initiatives contribuant à la vitalité de sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE Madame Geneviève Vachon projette d'ouvrir, au printemps 2027, L'Atablée - Marché gourmand & café sur le territoire de la Municipalité de Scott;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à offrir un commerce alimentaire de proximité regroupant notamment une épicerie, une boulangerie, des viandes et produits régionaux, des plats cuisinés et un service de café;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à diversifier les services de proximité offerts à la population, tout en favorisant l'accès à des produits alimentaires locaux et régionaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la création de 5 à 6 emplois locaux et constitue une occasion de développement économique pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la promotrice souhaite obtenir une aide financière gouvernementale afin de soutenir la réalisation de son projet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jason Quirion

ET RÉSOLU de transmettre une lettre d'appui envers le projet de développement commercial dans le secteur agroalimentaire présenté par la promotrice, visant le développement de ses activités dans les domaines de l'épicerie, de la boulangerie et de la boucherie sur le territoire de la Municipalité, afin renforcer les demandes d'aide financière que fera cette dernière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

6.7 - Dépôt des mises à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires

La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil du dépôt, par le maire et les conseillers, des mises à jour de leurs déclarations d'intérêts

pécuniaires, conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

7 - SERVICE DES INCENDIES

7205-11-26 **7.1 - Engagement d'une pompière à temps partiel pour le Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a besoin de relève afin d'assurer la sécurité incendie pour la Municipalité de Scott;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un curriculum vitae de Madame Émy Lachance;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci veut s'impliquer pour la protection de la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle candidature réside dans notre Municipalité et répond aux critères de l'emploi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU d'engager Madame Émy Lachance comme pompière à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Scott.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8 - TRAVAUX PUBLICS

7206-11-26 **8.1 - Engagement d'un journalier-opérateur, services municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott a procédé à l'affichage d'un poste de journalier-opérateur au sein du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des candidatures et procédé à un processus de sélection afin de pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Zacharie Brousseau a participé à une entrevue dans le cadre du processus de sélection et s'est démarqué des autres candidats;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cynthia Vallée

ET RÉSOLU d'engager Monsieur Zacharie Brousseau à titre de journalier-opérateur, services municipaux selon les conditions d'emploi établies par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

7207-11-26 **9.1 - Plan de gestion des actifs municipaux en eau**

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Scott d'assurer une gestion saine, durable et responsable de ses infrastructures municipales liées aux services de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des actifs municipaux en eau constitue un outil de planification permettant de mieux connaître les infrastructures, d'identifier les besoins d'intervention et de soutenir la planification des investissements;

CONSIDÉRANT QUE le Plan, préparé par Tetra Tech et daté du 18 août 2026, couvre les infrastructures liées à l'eau potable, les eaux usées et aux eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du Plan de gestion des actifs municipaux en eau et qu'il y a lieu de procéder à son adoption;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU d'adopter le Plan de gestion des actifs municipaux en eau de la Municipalité de Scott, préparé par Tetra Tech, version finale du 18 août 2026, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'utiliser ledit Plan comme outil de référence pour la planification, la gestion et la priorisation des interventions relatives aux infrastructures municipales liées aux services de l'eau.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - LOISIRS ET CULTURE

7208-11-26

10.1 - Demande d'autorisation de collecte de dons - La Guignolée

CONSIDÉRANT QUE les responsables de la Guignolée demandent l'autorisation de tenir leur collecte de dons le 6 décembre prochain, de 8 h à 16 h;

CONSIDÉRANT QUE la collecte se tiendra à l'intersection de la route du Président-Kennedy et de la bretelle d'accès à l'autoroute 73 Nord, ainsi que sur la route 173, face au 501;

CONSIDÉRANT QUE les responsables sollicitent également la collaboration de la Municipalité pour la mise à disposition des équipements nécessaires (cônes, dossards, signalisation, etc.) au bon déroulement de l'activité ainsi que la prise en charge des frais d'assurance responsabilité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Drolet

ET RÉSOLU d'autoriser les responsables de la Guignolée à tenir leur collecte de dons le 6 décembre prochain entre 8 et 16 heures à l'intersection de la route du Président-Kennedy et de la bretelle de l'autoroute 73 Nord, ainsi que sur la route 173, face au 501.

Il est également résolu d'offrir la mise à disposition des équipements nécessaires au bon déroulement de l'activité ainsi que de prendre en charge les frais pour l'assurance responsabilité de l'activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7209-11-26

10.2 - Demande de gratuité de salle - Comité du bal des finissants - École l'Accueil

Marie-Ève Drolet, conseillère au siège no. 1, déclare son intérêt et quitte la salle à 19h43

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du bal des finissants de 6e année de l'école l'Accueil de Scott souhaite organiser une soirée afin de souligner la fin du parcours primaire des élèves;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande à la Municipalité de Scott de pouvoir utiliser gratuitement la grande salle (Selina Janes) du centre de loisirs Atkinson pour la tenue de cette activité, soit le vendredi 11, le samedi 12 ou 18 juin 2027, selon les disponibilités;

CONSIDÉRANT QUE le comité s'engage à assurer le bon déroulement de l'activité, à maintenir le calme et à remettre la salle en bon état de propreté, avec l'aide des parents responsables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'examiner cette demande afin de soutenir cette initiative destinée aux jeunes de la communauté;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cynthia Vallée

ET RÉSOLU d'autoriser le comité organisateur du bal des finissants de 6e année de l'école l'Accueil de Scott à utiliser gratuitement la salle Selina Janes pour la tenue de son activité, à une date parmi les 11, 12 ou 18 juin 2027, selon les disponibilités de la salle.

Marie-Ève revient à 19h44

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - RAPPORT DU MAIRE ET DES COMITÉS

Le maire et les conseillers font rapport des rencontres et des activités auxquelles ils ont participé.

12 - VARIA

7210-11-26

12.1 - Modification des membres du CCU

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité du conseil municipal de nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE Madame Cynthia Vallée, l'un des membres du CCU, a mentionné ne plus avoir la disponibilité de siéger sur ce comité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Scott Mitchell s'est dit intéressé envers ce comité et disponible pour le remplacement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cynthia Vallée

ET RÉSOLU QUE Monsieur Scott Mitchell remplace Madame Vallée comme membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, à compter de l'adoption de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de public, aucune question n'est soulevée.

7211-11-26 14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Pierre-Luc Langevin à 19h53.

Je soussigné, Frédéric Vallières, maire de la Municipalité de Scott, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la Loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

_____	_____
Frédéric Vallières	Nadia Bisson, DMA
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière